



Guide en matière d'autoreprésentation à l'intention des étudiants et étudiantes au doctorat à l'Université d'Ottawa

Préparé par Ryan Ferguson, M.A., en
collaboration avec Elke Reissing, Ph.D., C.Psych.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Préambule | 3 |
| Qu'est-ce que l'autoreprésentation? | 3 |
| Pourquoi l'autoreprésentation est-elle importante? | 3 |
| Considérations éthiques | 3 |
| Ordre des psychologues de l'Ontario | 4 |
| Société canadienne de psychologie | 4 |
| Société américaine de psychologie | 4 |
| Autoreprésentation dans les signatures électroniques | 6 |
| Ph.D. ou doctorant, quelle est la différence? | 6 |
| Quelles sont mes options si je suis à deux doigts d'obtenir mon doctorat? | 7 |
| Déclarations publiques | 7 |
| Exemples de signatures électroniques | 8 |
| Communications avec les clients et le grand public..... | 8 |
| Communications sur des sujets ou travaux de recherche d'ordre académique..... | 8 |
| En savoir plus | 10 |
| Autoreprésentation dans les biographies | 11 |
| Exemples de formulation | 12 |

Préambule

Qu'est-ce que l'autoreprésentation?

L'autoreprésentation consiste à faire valoir les différents aspects d'une personne auprès d'une autre personne ou d'un groupe de personnes. Dans le contexte des études de doctorat, l'autoreprésentation englobe toutes les situations où les étudiants et étudiantes sont susceptibles de divulguer leur statut de doctorant ou de doctorante à des membres de la communauté, dans le cadre de stages, de programmes/sites d'internat, ainsi qu'à des clients et à des employeurs potentiels. Elle démontre comment les étudiants et étudiantes au doctorat se présentent au public. Voici quelques exemples d'autoreprésentation :

- Signatures électroniques
- Titres (p. ex., étudiant ou étudiante au doctorat, candidat ou candidate au doctorat, ABD, etc.)
- Biographies destinées aux lieux de formation ou aux travaux post-internat
- Déclarations publiques
- Lettres de présentation, curriculum vitae

Pourquoi l'autoreprésentation est-elle importante?

Il est essentiel que les étudiants et étudiantes en psychologie clinique de l'Université d'Ottawa utilisent une terminologie uniforme entourant l'autoreprésentation, car celle-ci permet d'établir une norme uniforme qui encadre la façon dont le public (c'est-à-dire toute personne à l'extérieur de l'Université) perçoit les étudiants et les étudiantes, en plus d'éviter tout malentendu et toute possibilité de fausse représentation à l'égard de titres ou de statuts. Nous devons bien réfléchir à la façon dont le public comprend l'information communiquée dans une signature ou dans toute autre déclaration.

Considérations éthiques

L'Ordre des psychologues de l'Ontario n'a aucune ligne directrice particulière à l'intention des étudiants et étudiantes de cycle supérieur en psychologie clinique. Cependant, certains éléments des normes de conduite professionnelle à l'intention des psychologues cliniciens agréés sont pertinents et présentés ci-dessous. Bien que la Société canadienne de psychologie (SCP) et la Société américaine de psychologie (*American Psychological Association*; APA) ne disposent pas non plus de lignes directrices claires concernant

l'autoreprésentation des étudiants et étudiantes au doctorat, certains éléments des codes d'éthique de la SCP et de l'APA encouragent la transparence en matière d'autoreprésentation. Ces éléments ont été utilisés comme ligne directrice pour la rédaction du présent document.

Ordre des psychologues de l'Ontario

- **Norme 6 – Représentation des services (plus particulièrement la section 6.2 Déclarations publiques exactes)**
 - Le membre ne doit pas sciemment faire de déclarations publiques fausses, trompeuses ou frauduleuses en ce qui concerne ses services psychologiques ou ses activités professionnelles, ou les services ou activités des personnes ou des organismes à qui il est affilié. Le membre ne doit pas explicitement ou implicitement présenter de manière inexacte ses qualifications professionnelles telles que ses études, son expérience et son champ de compétence. De plus, le membre ne doit pas présenter faussement ses qualifications en énumérant ou en mentionnant une affiliation avec un organisme et ainsi porter à croire qu'il est membre de cet organisme ou qu'il est agréé par celui-ci. Le membre peut énumérer ou présenter une affiliation seulement si l'adhésion ou l'agrément existe réellement.

Société canadienne de psychologie

- **Principe III : Intégrité dans les relations**
 - **Exactitude/honnêteté** : Présenter avec exactitude leurs propres qualifications et celles de leurs collègues (p. ex., titres, formation, expérience, compétences et affiliations) dans toute communication parlée, écrite ou imprimée tout en veillant à ne pas utiliser des descriptions ou de l'information *qui pourraient être mal interprétées* (p. ex., mentionner l'appartenance à une association bénévole de psychologues comme une attestation de compétence).

Société américaine de psychologie

- **Section 5 : Publicités et autres déclarations publiques**
 - **5.01 – Prévention de déclarations fausses ou trompeuses** :
 - a) Les déclarations publiques comprennent notamment les publicités payées et non payées, la promotion de produits, les demandes de subvention, les demandes d'agrément, toute autre demande d'accréditation, des brochures, des documents

imprimés, des annuaires, des curriculum vitae, ou des déclarations destinées à être utilisées dans les médias comme la presse écrite ou sous forme électronique, des déclarations dans le cadre de procédures judiciaires, des conférences et présentations orales, et des documents publiés. Les psychologues ne doivent pas délibérément faire de déclarations publiques fausses, trompeuses ou frauduleuses concernant leurs travaux de recherche, leur pratique ou toute autre activité liée au travail, ou les travaux de recherche, pratiques ou toute autre activité liée au travail de personnes ou d'organisations auxquelles ils sont affiliés.

- b) Les psychologues ne doivent pas faire de déclarations fausses, trompeuses ou frauduleuses concernant 1) leur formation, expérience ou compétences; 2) leurs diplômes universitaires; 3) leurs titres; 4) leurs affiliations institutionnelles ou avec des associations; 5) leurs offres de services; 6) le fondement scientifique ou clinique, ou les résultats ou le degré de succès de leurs services; 7) leurs honoraires; ou 8) leurs publications ou les conclusions de leurs recherches.

- **Section 10 : Thérapie**

- **10.01 –Consentement éclairé à la thérapie :**

- c) Lorsque le thérapeute est en formation et que la responsabilité légale du traitement incombe au superviseur, le client ou patient, dans le cadre de la procédure de consentement éclairé, doit être informé que le thérapeute est en formation et fait l'objet d'une supervision. Il doit également obtenir le nom du superviseur.

Autoreprésentation dans les signatures électroniques

La majorité des communications ont lieu par courriel. C'est pourquoi il est essentiel de comprendre l'importance de l'autoreprésentation dans les courriels et signatures électroniques afin de garantir une bonne représentation de soi-même auprès d'universitaires, de directeurs de formation clinique et pratique et de clients. Comme il n'existe aucun examen de synthèse pour les étudiants et étudiantes en psychologie clinique à l'Université d'Ottawa, il n'y a aucune norme à ce jour qui permette de déterminer un « candidat » au doctorat traditionnel. Après avoir consulté les autres étudiants et étudiantes au doctorat à l'échelle du Canada, le consensus, en ce qui concerne les programmes qui ne comportent aucun examen de synthèse, est que les étudiants et étudiantes au doctorat deviennent candidats et candidates une fois qu'ils ont défendu avec succès leur proposition de thèse.

➔ ***Vous intégrez le programme à titre « d'étudiant ou d'étudiante au doctorat », et une fois que vous avez défendu avec succès votre proposition de thèse, vous devenez « candidat ou candidate au doctorat ».***

Ph.D. ou doctorant, quelle est la différence?

Dans le cadre de notre consultation, des directeurs de formation clinique nous ont mentionné souhaiter que leurs étudiants *n'utilisent pas* les initiales Ph.D. dans leurs communications, car cela pourrait être interprété à tort comme si l'étudiant ou l'étudiante détenait le titre de Ph.D. Afin de réduire les risques qu'une telle situation se produise, nous suggérons à tous nos étudiants et étudiantes de privilégier « doctorant ou doctorante » ou « étudiant ou étudiante au doctorat » par rapport à Ph.D. dans leurs communications par courriel, notamment dans la signature électronique (p. ex., Marie Unetelle, étudiante au doctorat).

Quelles sont mes options si je suis à deux doigts d'obtenir mon doctorat?

En plus de s'autoreprésenter comme étudiant/étudiante ou candidat/candidate au doctorat, certaines personnes choisissent de se représenter eux-mêmes en tant que « Ph.D. ABD », ce qui signifie « All But Dissertation ». Cet acronyme est souvent utilisé pour préciser que l'étudiant ou l'étudiante a terminé tous les travaux scolaires, périodes de formation et internats nécessaires et a satisfait aux autres exigences du programme, mais qu'il ou elle n'a pas déposé et défendu avec succès sa proposition de thèse. Bien que les statuts « d'étudiant ou étudiante au doctorat » ou de « candidat ou candidate au doctorat » sont reconnus, ce n'est *pas* le cas pour celui de Ph.D. ABD. Ainsi, les étudiants ou étudiantes doivent s'abstenir d'utiliser ce statut, parce que celui-ci pourrait laisser croire à tort aux personnes à l'extérieur du milieu universitaire que l'étudiant ou l'étudiante qui utilise Ph.D. ABD dans sa signature électronique ou sur son site Web est titulaire d'un doctorat.

Déclarations publiques

Le grand public n'a probablement pas de connaissances approfondies des programmes d'études supérieures et, par conséquent, il ne comprend peut-être pas ce qu'on entend par candidat au doctorat. Ainsi, par souci de transparence envers le public et afin d'assurer sa protection, nous recommandons aux étudiants et étudiantes de *ne pas utiliser* les expressions « étudiant ou étudiante au doctorat » ou « candidat ou candidate au doctorat » dans le cadre de leurs communications verbales et écrites avec le public (p. ex., clients, médias, etc.). Nous vous encourageons fortement d'utiliser plutôt « stagiaire » pendant *toute la durée* du programme précédant l'internat. Une fois que vous avez commencé votre internat, vous devez confirmer auprès de votre directeur d'internat le terme à utiliser dans vos communications.

Communications et communications liées aux travaux de recherche à l'Université d'Ottawa

Une fois que vous avez défendu votre proposition, vous pouvez vous autoreprésenter en tant que candidat ou candidate au doctorat dans le cadre de vos communications sur des questions ou travaux de recherche d'ordre académique.

Exemples de signatures électroniques

Nous vous encourageons fortement à utiliser les modèles de signatures électroniques suivants pour votre adresse courriel de l'Université d'Ottawa.

Plus précisément, nous recommandons fortement l'indication appropriée et judicieuse de votre « titre » et des diplômes universitaires obtenus (p. ex., B.A., M.A.).

Communications avec **les clients et le grand public**

NOM DE L'ÉTUDIANT, DIPLÔMES
UNIVERSITAIRES

Stagiaire, Psychologie clinique

Communications sur des **sujets ou travaux de recherche d'ordre académique**

NOM DE L'ÉTUDIANT, DIPLÔMES
UNIVERSITAIRES

Étudiant/Étudiante au doctorat, Psychologie clinique

OU (une fois que votre proposition de thèse est défendue) :
Candidat/Candidate au doctorat, Psychologie clinique

- **Option** : Afin de favoriser une langage *d'inclusion* dans vos courriels, vous pouvez ajouter vos pronoms personnels préférés (il, lui, son, elle, sa, ses, ils, leur, leurs; emplacement est à votre choix). L'ajout de vos pronoms personnels préférés est un moyen modeste de démontrer votre disposition à accepter les pronoms personnels d'autres personnes et indique qu'on ne doit pas présumer connaître les pronoms personnels préférés d'autrui. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, poursuivez votre lecture ou cliquez sur le lien suivant :

<https://www.glsen.org/sites/default/files/GLSEN%20Pronouns%20Resource.pdf>

(en anglais seulement).

http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/clefsfp/index-eng.html?lang=eng&lettr=indx_catlog_e&page=9CljS-UkLxu8.html#zz9CljS-UkLxu8

(lien général en français)

Communications avec **les clients et le grand public**

NOM DE L'ÉTUDIANT, DIPLÔMES
UNIVERSITAIRES (*facultatif : pronoms*)
Stagiaire, Psychologie clinique

Lieu de stage (approprié, mais facultatif)

Adresse (certaines adresses doivent être fournies
aux fins de référence, mais vous pouvez indiquer les
coordonnées de votre *lieu de formation*)

École de psychologie

Université d'Ottawa

136 Jean-Jacques Lussier, Pavillon Vanier

Ottawa, Ontario, K1N 6N5

Tél. : 613-562-5800, poste xx

(vous pouvez indiquer le numéro de la réception de
votre lieu de formation externe)

Communications sur des **sujets ou travaux de
recherche** d'ordre **académique**

NOM DE L'ÉTUDIANT, DIPLÔMES
UNIVERSITAIRES

**Étudiant/Étudiante au doctorat, Psychologie
clinique**

OU (une fois que votre proposition de thèse est défendue) :

**Candidat/Candidate au doctorat, Psychologie
clinique**

(*facultatif : pronoms*)

Nom du laboratoire (facultatif)

École de psychologie

Université d'Ottawa

(adresse facultative) 136 Jean-Jacques Lussier,
Pavillon Vanier

Ottawa, Ontario, K1N 6N5

Tél. : 613-562-5800, poste xx

Voici quelques exemples :

Susanne Guindon, M.A. (elle, sa)
Stagiaire, Psychologie clinique
Clinique psychologique du soleil
14 Terrasse du Bonheur
Ottawa, ON, K1x X2X
Tel: (613) 561-1234 x. 56

Karim Aboud, B.A.
Étudiant au doctorat, Psychologie clinique
(il, lui)
Top Labo
École de psychologie
Université d'Ottawa
136 Jean-Jacques Lussier, Pavillon Vanier
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
Tél. : 613-562-5800, poste 1234

Recommandation : Il est toujours utile de confirmer auprès de votre directeur ou directrice de recherche ou de votre directeur ou directrice de formation clinique quelles sont les coordonnées *précises* (nom du laboratoire, milieu de formation, numéro de téléphone, etc.) qu'il est préférable d'utiliser dans votre signature.

En savoir plus

- http://www.cpo.on.ca/Standards_of_Professional_Conduct.aspx?LangType=1048577
- <https://www.apa.org/monitor/febo6/ethics.aspx>
- <https://www.apa.org/gradpsych/2007/01/title>

Information sur les pronoms personnels

- <https://www.ryerson.ca/ryerson-works/articles/workplace-culture/2018/why-include-pronouns-in-your-email-signature/>
- <http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-pr%C3%A9vention-de-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-l%E2%80%99identit%C3%A9-sexuelle-et-l%E2%80%99expression-de-l/3-identit%C3%A9-sexuelle-et-expression-de-l%E2%80%99identit%C3%A9-sexuelle>
- <https://www.glsen.org/sites/default/files/GLSEN%20Pronouns%20Resource.pdf>

RAPPEL :

L'utilisation de l'en-tête de l'Université d'Ottawa est réservée aux employés et aux professeurs, et celui-ci est destiné uniquement aux communications administratives de l'Université. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser cet en-tête dans le cadre de communications qui ne sont pas cosignées par un superviseur ou un professeur de l'Université d'Ottawa. Il existe quelques rares exceptions – communiquez *toujours* avec le personnel de l'Université avant de l'utiliser!

Autoreprésentation dans les biographies

Il est également important de réfléchir à la façon de se représenter dans les contextes de stage, d'internat et de pratique autonome. Il est essentiel de réfléchir attentivement au langage utilisé pour décrire vos précédentes expériences de formation par souci de transparence envers vos clients, vos directeurs de formation et le public. Par exemple, nous ne recommandons pas à un étudiant qui a fait un stage à l'Hôpital Royal Ottawa d'affirmer qu'il y a *travaillé*. Un autre exemple : un étudiant ou une étudiante peut indiquer qu'il ou elle a acquis de *l'expérience* en réalisant des évaluations psychopédagogiques au sein d'un conseil scolaire pendant douze mois. Ce type de déclaration laisse entendre que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu un contrat de travail ou a reçu un salaire en échange de services : ni l'un ni l'autre ne s'applique habituellement dans un stage en rotation habituel. De plus, les exemples susmentionnés s'appliquent aussi aux étudiants ou étudiantes en internat, supervisés en pratique clinique et en pratique autonome. Nous présentons dans la prochaine section des façons de transmettre avec exactitude vos expériences de pratique clinique.

En outre, selon les codes d'éthique publiés par la SCP et l'APA, nous devons aussi faire preuve de transparence envers les clientèles auprès desquelles nous avons les compétences nécessaires pour travailler. Comme les étudiants et étudiantes au doctorat ne possèdent pas les compétences nécessaires dans quelque domaine que ce soit à cette étape de leur formation, nous vous encourageons à en prendre conscience et à ne pas exagérer involontairement vos compétences actuelles. Si vous souhaitez transmettre votre intérêt à travailler avec une certaine tranche de la population ou avec des patients atteints d'un trouble en particulier sur un site Web d'offres de stage (p. ex., enfants, adolescents, adultes, aînés, neuropsychologie, psychologie judiciaire, troubles anxieux, TSPT, trouble de la personnalité limite, etc.), nous vous recommandons de

préciser que vous avez accumulé et que vous continuez d'accumuler de l'expérience au moyen de stage, afin d'éviter de laisser croire que vous détenez les compétences ou que vous détenez une accréditation dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Vous devez aussi savoir que l'Ordre des psychologues de l'Ontario limite le recours aux expressions « psychologie » et « psychologique » et que, lorsque vous terminez une évaluation ou une intervention psychologique dans le cadre de votre formation, d'un point de vue éthique et juridique, votre superviseur est responsable de la prestation des services. Il s'agit du client de votre superviseur, et non du vôtre. Ainsi, il est important d'établir clairement que vous avez reçu une formation afin de mener des évaluations ou interventions psychologiques.

Exemples de formulation

Nous encourageons les stagiaires à utiliser la formulation suivante pour s'autoreprésenter lorsqu'il est question de leurs précédents stages pratiques.

- « Dans le cadre de sa participation à un stage pratique en psychologie clinique à l'Université d'Ottawa, NOM a reçu une formation à LIEU DE STAGE 1, LIEU DE STAGE 2 et LIEU DE STAGE 3. »
- « NOM a reçu une formation auprès des enfants, des adolescents et des adultes. »